



Communiqué

Mardi 26 février 2019

Élections européennes Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscriptions sur listes électorales peuvent se faire dorénavant tout au long de l'année (et non plus avant le 31 décembre). Pour être valables, elles doivent être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Cependant, pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, les demandes se feront, à titre transitoire, **jusqu'au 31 mars 2019**.

Les modalités ne changent pas. L'inscription peut se faire en ligne, via le site www.service-public.fr, en mairie munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ou par courrier en envoyant une photocopie de ces mêmes documents à la mairie, accompagnés du formulaire disponible en ligne (service-public.fr).

Service Élections :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
Ouvert exceptionnellement le samedi 31 mars, de 9h à 12h.

Zoom sur les élections européennes :

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019 (le dimanche 26 mai en France). Elles permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au parlement européen : **les députés européens.**

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans.

En 2019, **705 députés européens** seront élus en Europe. La France sera représentée par **79 députés.**